

Bruxelles, le 26 novembre 2007

Le cadre européen des certifications : des avantages considérables pour les citoyens et les employeurs dans toute l'Europe

Le Commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse, M. Ján Figel', a donné aujourd'hui le coup d'envoi du cadre européen des certifications (CEC) pour l'apprentissage tout au long de la vie, lors d'une vaste conférence sur l'enseignement organisée à Lisbonne. Le CEC sera un instrument de mise en correspondance des systèmes de certification des États membres qui aidera les employeurs et les établissements d'enseignement de toute l'Europe à comparer et mieux comprendre les qualifications de chacun. Le CEC repose sur huit niveaux de référence allant d'un niveau de qualification élémentaire au niveau le plus élevé. La recommandation adoptée à ce sujet demande aux États membres d'établir des correspondances entre leurs systèmes nationaux de certification et le CEC d'ici 2010. Au plus tard en 2012, toute nouvelle certification délivrée dans l'UE devrait comporter une référence au niveau correspondant du CEC ; tous les citoyens de l'UE pourront donc se rendre compte et profiter des avantages du CEC en matière de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie.

Le cadre européen des certifications (CEC) est un tableau de mise en correspondance des certifications existant en Europe. Son objectif est double: premièrement promouvoir la mobilité entre les pays et deuxièmement faciliter l'apprentissage tout au long de la vie. Au moment où l'Europe se doit de devenir une économie moderne fondée sur la connaissance, ces deux aspects sont indispensables à la poursuite de la croissance et à une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi.

Ján Figel', le Commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse, a expliqué l'importance de ce cadre: «*Les citoyens européens se heurtent trop souvent à des obstacles lorsqu'ils veulent se former ou travailler à l'étranger. Ils rencontrent aussi parfois des difficultés à passer d'un secteur à l'autre de leur propre système national d'enseignement, par exemple de l'enseignement professionnel à l'enseignement supérieur. Le CEC rendra les certifications plus compréhensibles d'un pays européen à l'autre et favorisera donc une mobilité accrue, à des fins éducatives ou professionnelles. Son élaboration a déjà encouragé l'instauration de cadres nationaux de certification. Au cours des années à venir, le CEC soutiendra aussi l'apprentissage tout au long de la vie, par exemple en facilitant la reconnaissance des acquis d'un tel apprentissage.*»

Le CEC s'articule autour de huit niveaux de référence allant d'un niveau de base à un niveau avancé. Ceux-ci décrivent ce qu'un apprenant sait, comprend et peut faire, quel que soit le système dans lequel la certification est acquise.

Le CEC met dès lors l'accent, non plus sur les critères (durée de la formation ou type d'établissement), mais sur les acquis de l'apprentissage. Une telle réorientation comporte de nombreux avantages :

- elle permet une meilleure mise en relation des offres d'enseignement et de formation et des besoins du marché de l'emploi (pour les savoirs, aptitudes et compétences);
- elle facilite la validation des apprentissages non formels et informels et
- elle simplifie le transfert et l'utilisation des certifications dans des pays et des systèmes d'éducation et de formation différents.

Instrument de promotion d'un apprentissage tout au long de la vie, le CEC englobe l'enseignement général et celui des adultes, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que l'enseignement supérieur. Les huit niveaux couvrent l'éventail des certifications délivrées de la fin de l'enseignement obligatoire jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement universitaire et de la formation professionnelle.

La recommandation approuvée par le Parlement européen prévoit que les États membres établissent le lien entre leurs systèmes nationaux de certification et le CEC d'ici 2010 et dispose que les titres ou diplômes nationaux doivent mentionner au plus tard en 2012 la référence CEC correspondante.

Le CEC influe déjà dans de nombreux États membres sur l'élaboration de cadres nationaux de certification, lesquels s'inscrivent souvent dans un processus plus large de réforme nationale. La plupart des pays conçoivent actuellement de tels cadres. La Commission soutient également l'ensemble du processus en cofinçant des projets réunissant des groupes de pays et secteurs testant l'application du CEC.

Les citoyens et les entreprises pourront donc utiliser ce cadre comme un outil de référence pour comparer les niveaux de certification entre pays et systèmes d'éducation et de formation.

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission le 24 octobre en y apportant certaines modifications. Le Conseil est parvenu ultérieurement à un accord politique le 15 novembre. L'adoption formelle du CEC devrait donc intervenir au début de l'année 2008.

La conférence « **Valorisation de l'apprentissage: pratiques européennes de validation des acquis non formels et informels** », organisée par la présidence portugaise de l'UE à Lisbonne les 26 et 27 novembre 2007, constituait une occasion idéale pour annoncer l'accord politique obtenu sur le CEC et encourager les États membres à commencer à appliquer le CEC. La conférence portait avant tout sur le développement de l'apprentissage non formel et la reconnaissance de ses acquis.

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index_en.html

Voir également:

[MEMO/07/427](#)